



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 juillet 2019

## Le nombre de billets en euros contrefaits s'est encore réduit au premier semestre 2019

- 251 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation lors des six premiers mois de 2019
- Plus de 80 % de ces billets contrefaits étaient des coupures de 20 et 50 euros
- Les billets en euros restent un moyen de paiement fiable et sûr
- Les billets en euros peuvent être vérifiés à l'aide de la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner »

Quelque 251 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation au premier semestre 2019, soit une baisse de 4,2 % par rapport au second semestre 2018 et une diminution de 16,6 % par rapport aux six premiers mois de 2018. La probabilité de recevoir une coupure contrefaite est minime. En effet, le nombre de billets contrefaits demeure très faible comparé au nombre de billets authentiques en circulation, qui n'a cessé d'augmenter, plus fortement que la croissance du PIB, depuis leur introduction. En 2018, le nombre et la valeur des [billets en euros en circulation](#) se sont accrus respectivement de 5,6 % et 5,2 % environ. Actuellement, plus de 22 milliards de billets en euros sont en circulation, pour une valeur totale d'environ 1 200 milliards d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les statistiques semestrielles :

Période	S1 2016	S2 2016	S1 2017	S2 2017	S1 2018	S2 2018	S1 2019
Nombre de fausses coupures	331 000	353 000	331 000	363 000	301 000	262 000	251 000

Répartition par coupure :

Coupure	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros
Pourcentage total	1,6 %	3,0 %	27,9 %	54,2 %	10,4 %	1,4 %	1,5 %

Au cours du premier semestre 2019 :

- les billets de 20 et 50 euros ont encore été les valeurs les plus contrefaites, représentant ensemble plus de 80 % des contrefaçons ;
- la majeure partie (97,2 %) des faux billets ont été saisis dans les pays de la zone euro, les autres fausses coupures provenant des États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro (2,1 %) et d'autres régions du monde (0,7 %).

Vérifiez l'authenticité de vos billets !

Depuis la mise en circulation de la première série de billets en euros, l'Eurosystème, c'est-à-dire la Banque centrale européenne (BCE) et les dix-neuf banques centrales nationales (BCN) des pays de la zone euro, encourage le public à être vigilant lorsqu'il reçoit des billets. Vous pouvez vérifier l'authenticité de vos billets grâce à la méthode simple consistant à « toucher, regarder, incliner », qui est décrite dans les [pages consacrées à l'euro](#) sur le site Internet de la BCE et sur les sites Internet des BCN. Si vous recevez un billet suspect, comparez-le directement avec une coupure dont vous avez la certitude qu'elle est authentique. Si le doute persiste, veuillez prendre contact avec la police, votre BCN ou votre propre banque, conformément aux pratiques nationales. L'Eurosystème soutient les services de police dans la lutte qu'ils mènent contre la contrefaçon.

Il recourt à différents canaux de communication pour aider le public à faire la distinction entre les billets authentiques et les contrefaçons et pour assister les professionnels manipulant des espèces afin que les machines de traitement des billets et les automates puissent identifier systématiquement les faux billets et les retirer de la circulation.

L'Eurosystème a le devoir de préserver l'intégrité des billets en euros et de continuer à en perfectionner les techniques de fabrication. La deuxième série de billets, baptisée « [Europe](#) », est encore plus sûre et contribue à maintenir la confiance du public dans la monnaie.

Les nouveaux billets de 100 et 200 euros, comportant des signes de sécurité améliorés, sont entrés en circulation le 28 mai 2019. La série Europe est désormais complète, après de nombreuses années de préparatifs et de coopération au sein de l'Eurosystème.

**Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à Mme [Esther Tejedor](#) (tél. : +49 69 1344 95596).**